

Déclaration liminaire FSU Pas-de-Calais

CHSCT D exceptionnel du 5 mars 2020

Monsieur le Président,

Nous vous remercions de tenir ce CHSCT départemental, preuve que le paritarisme et le dialogue social qui découlent de cette instance sont indispensables.

Sans tomber dans la psychose, il est essentiel que les personnels soient correctement informés par l'Administration à tous les niveaux, qu'ils ne soient pas mis dans des situations délicates face aux familles, ni dans des situations dangereuses pour leur santé, mais aussi que leurs droits soient respectés.

En effet, les personnels nous font part de nombreux questionnements sur les moyens de prévention et la conduite à tenir qui appellent parfois des réponses urgentes.

Dans le premier degré, par exemple, des messages ont été diffusés invitant les directrices et directeurs d'école à signaler « sans délai » les élèves revenant d'une zone à risque. Comment peut être assurée la disponibilité des directrices et directeurs dans ce cas, lorsqu'on sait qu'il n y'a plus de secrétaire dans les écoles et que bon nombre de collègues n'ont pas suffisamment de décharge ?

Par ailleurs comment protéger la santé des personnels en adoptant « les gestes simples » (lavage des mains notamment) lorsque le matériel nécessaire (savon, serviette jetable...) manque ?

Même si le nettoyage des locaux et la mise à disposition de ce matériel reste de la compétence des collectivités, la santé et la protection des agents reste de la responsabilité de l'éducation nationale. Nous vous demandons donc d'être extrêmement vigilants à ce sujet afin d'assurer la sécurité et de préserver la santé de tous les personnels. Nous vous demandons également d'avoir une attention particulière pour les personnels « vulnérables» tels que ceux atteints de maladies graves ou chroniques, les femmes enceintes ... ainsi que les personnels les plus exposés notamment les infirmières.

Enfin, plus globalement, comment envisagez-vous concrètement un éventuel passage au stade 3 de l'épidémie de Coronavirus dans le département ? Cela ira t-il jusqu'à la décision de fermer les écoles et établissements comme on a pu le voir au Japon ou en Italie ? A partir de quels critères de propagation de l'épidémie cette décision serait-elle prise ? Comment se déroulerait-elle ? Quid du maintien du salaire dans ce cas ?

De plus, le ministère, sans plus de précisions, annonce qu' »Un service de continuité pédagogique sera assuré par l'établissement ou l'école » et que « Ce service peut s'appuyer sur une plateforme pédagogique gratuite du CNED » permettant ainsi de maintenir le lien humain entre l'élève, ses camarades et ses professeurs »

Comment la continuité du service public d'éducation-sera-t-elle préparée en amont pour les enseignant-es en anticipant les difficultés matérielles ?...

Les questions, tant de prévention que d'anticipation de mesures sont nombreuses. Pour répondre à cette situation, la FSU demande à être pleinement associée à toutes les questions concernant la santé, la sécurité et les conditions de travail des personnels.